

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

<b>Nombres de Membres</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	17

Secrétaire de Séance : Mme DHERBECOURT

Présents : Messieurs OLIVIER, MAIRESSE J-M, MONTIGNY F, LENGLET L, MORELLE, CAFFIAUX, GRAS S, RENQUET D, JONIAUX G, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, GALET A-M, RENAUX, BONNEVILLE

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M BASIN L a donné procuration à M MONTIGNY

Absents excusés : Mmes DIPAYEN E , SOWKA J, Mrs BASIN L

Date de la Convocation : 20/06/2017

Date d’Affichage : 13/07/2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : Bail professionnel 2 - Espace Santé Pasteur**

**DELIBERATION**

Considérant que les travaux de l’Espace Santé Pasteur au 2 rue Pasteur sont achevés et considérant le souhait de la SCM Delory( nom actuel en cours de modification), regroupant des médecins et des infirmières, de s’installer dans cet espace pour y exercer leur activité.

Etendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l’unanimité.

DECIDE de conclure un bail professionnel d’une durée de 6 ans , pour l’ensemble des locaux correspondant à 75 % du rez de chaussée du bâtiment sis 2 rue Pasteur en faveur de la SCM Delory à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

FIXE le prix mensuel du loyer à 3 128 euros mensuel et en sus la provision sur charges.

DIT que les frais de l’établissement du bail professionnel sont à la charge de cette SCM .

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ADOpte à l’unanimité des membres présents.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Bail professionnel 1 - Espace Santé Pasteur**

## DELIBERATION

Considérant que les travaux de l'Espace Santé Pasteur au 2 rue Pasteur sont achevés et considérant le souhait de la SCM KGB, regroupant des kinésithérapeutes, de s'installer dans cet espace pour y exercer leur activité.

Etendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

DECIDE de conclure un bail professionnel d'une durée de 6 ans , pour l'ensemble de l'espace soit 25 % ( comprenant un bureau, une salle de gymnastique , deux box, une salle de massage, un wc et une salle d'attente ) sis 2 rue Pasteur en faveur de la SCM KGB à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

FIXE le prix mensuel du loyer à 1040 euros mensuel et en sus la provision sur charges.

DIT que les frais de l'établissement du bail professionnel sont à la charge de la SCM KGB.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.